

Les gouvernements du Royaume-Uni et de la France se sont donné beaucoup de peine pour empêcher autant que possible, la répétition de pareilles fraudes. Les mesures qu'ont adoptées les autorités de ces trois pays ainsi que les gouvernements des autres nations utilisant la margarine, sont un indice suffisant, à mon avis, qu'ils jugent cet article inférieur au beurre et quelque chose que le public consommateur ne doit pas acheter sous de fausses représentations.

La couleur naturelle de l'oléomargarine est blanche; donc sauf dans le cas où l'on emploie des moyens artificiels pour la colorer, il est toujours facile de la distinguer du beurre. Aux Etats-Unis, les détaillants fournissent au consommateur tant de capsules d'une certaine matière colorante en proportion de la quantité de margarine qu'il achète, de sorte que si le consommateur le désire, il peut donner à cette substance l'apparence du beurre. Ce subterfuge permet à l'acheteur, qui veut cacher à ses invités le fait que sa famille mange de la margarine au lieu du beurre, de passer à la cuisine et de colorer ce produit de façon à ce qu'il ressemble au beurre, et les invités n'y voient que du feu.

Pour moi, la margarine n'est pas un aussi bon produit alimentaire que le beurre. J'énumérerai, toutefois, les principales raisons de mon opposition à l'utilisation de cet article d'alimentation au Canada. En premier lieu, les laitiers canadiens ont assumé des frais énormes pour constituer leurs troupeaux de vaches laitières, avec le résultat que le fromage et le beurre du Canada ont acquis une réputation de tout premier ordre sur les marchés de l'univers.

C'est donc à mon avis, monsieur l'Orateur, un triste encouragement à donner à ces gens, après que les gouvernements du Dominion et des provinces les ont incités à faire ces énormes dépenses pour se procurer les vaches laitières des meilleures races et de les améliorer sans cesse, que de les forcer à soutenir la concurrence de cet article à bon marché que l'on désigne sous le nom de margarine.

De plus, puisque le tarif impose un droit de 4 cents par livre sur le beurre qui entre en ce pays, j'estime que l'admission en franchise d'un article qui rivalisera avec celui que produisent nos cultivateurs et nos laitiers constitue un manque de parole à leur égard. Un tel procédé est absolument injuste.

On a parlé du haut prix du beurre, mais je crois sincèrement que cet article est de tous ceux que l'on trouve tant sur la table

du riche que sur la table du pauvre, celui qui procure à l'acheteur, pour l'argent qu'il débourse, le plus de matière nourrissante et, si l'on tient compte de cette particularité, le prix du beurre n'est certainement pas trop haut. Il n'est pas non plus excessif si l'on tient à encourager le cultivateur ou le laitier à rester dans les affaires.

Mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) parle de certaines restrictions imposées au cultivateur en ce qui regarde le produit de son travail et la vente de ce produit, restrictions qui, à dire le moins, ne l'encouragent guère à continuer ses opérations de culture ou de laiterie. Ce M. O'Connor qui, il y a quelque temps, arrêta un prix pour le lait et rendait une décision avant d'avoir entendu les témoignages, a porté un rude coup aux cultivateurs. A mon avis, la présente loi en sera un autre. Rien ne tend à maintenir la fertilité du sol comme l'exploitation du lait et c'est une industrie dans laquelle des fonds considérables sont engagés. Nous avons évidemment plus de beurre qu'il ne nous en faut, puisque nous en exportons, et l'une des causes qui nous obligent à chercher outre-mer un débouché à cet article, c'est l'introduction en ce pays de la margarine, qui lui fait concurrence.

La première fois, monsieur l'Orateur, que cette mesure fut proposée à la Chambre, les cultivateurs l'ont tenue comme ne devant avoir que la durée de la guerre. Ils savaient qu'elle leur ferait tort, mais ils l'ont acceptée loyalement comme une nécessité que les circonstances leur imposaient. Mais la guerre est finie, ou tout au moins les hostilités, et nos efforts tendent actuellement à reprendre notre assiette ordinaire.

Il y aurait davantage lieu à agir pour amener une réduction du prix de beaucoup d'autres articles nécessaires à la population, plutôt que de permettre que l'on continue à fabriquer ou importer de la margarine en ce pays, abaissant par là les profits de laitiers qui produisent le beurre. La margarine a été en usage pendant de nombreuses années aux Etats-Unis et dans d'autres contrées de l'univers. Ces autres contrées ont naturellement une population plus dense que le Canada et, par suite, une population rurale ou agricole relativement moins nombreuse que la nôtre; mais, en interdisant jusqu'à ces temps derniers la fabrication ou l'importation en ce pays de la margarine, le gouvernement du Canada me paraît avoir obéi à deux considérations, dont la première est évidemment que cet article lui a paru ne pas être une nourriture aussi saine que le beurre et la deuxième,